

MÉMOIRE

**Dans le cadre des consultations publiques sur
le Plan métropolitain d'aménagement et de développement**

Présentée à la Communauté métropolitaine de Montréal

Le 4 octobre 2011



Rédigé par

Dr Philippe Blais MD, B.Sc.

Table des matières

Prélude

1-Etat des aires naturelles

- Superficies et tendances négatives
- Normes en conservation
- Portrait de La Prairie
- Richesse floristiques et fauniques

2- Impacts néfastes de l'étalement urbain

- Disparition des espaces naturels et agraires
- Coûts sociaux
- Coûts énergétiques
- Pollution
- Climat

3- Bénéfices des milieux naturels

- Services économiques
- Santé

4- Ceinture verte / bleue

- P.P.E.A.M.
- Éco-corridor N.A.Q.
- Parc de la Rivière Saint-Jacques

5- Commentaires

Conclusions

Prélude

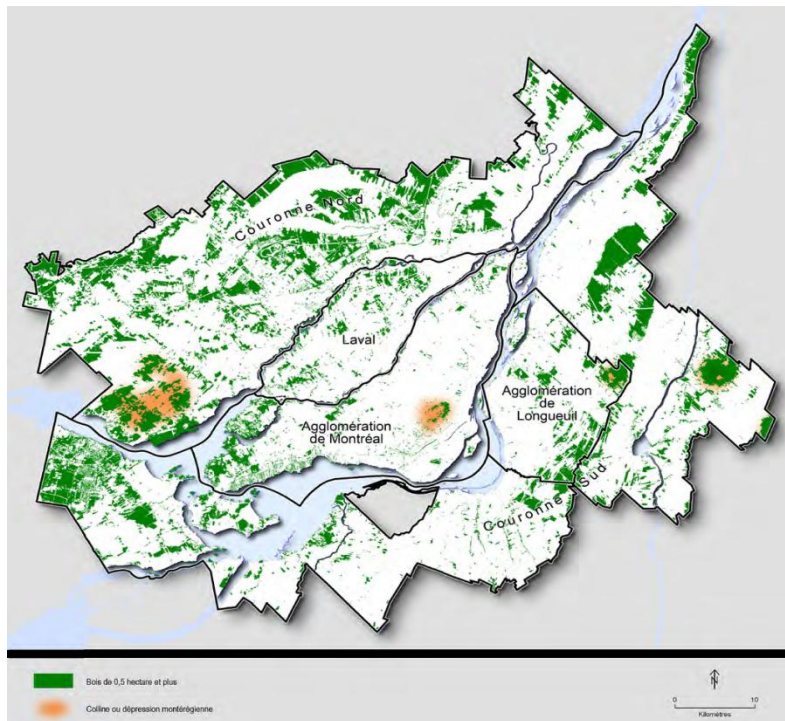
L'organisme à but non-lucratif la Vigile Verte basé à La Prairie étant principalement un groupe dédié à la conservation des milieux naturels, ce mémoire tentera conséquemment de se limiter surtout sur les orientations du PMAD ayant trait à l'environnement. Cette approche critique du PMAD se veut simplement pratique, mais ne reflète pas du tout une désapprobation de reste des grandes lignes mises de l'avant par ce document visionnaire et progressiste, au contraire. La plupart des propositions du PMAD tel qu'il est formulé actuellement sont tout à fait compatible avec une façon d'aborder le développement qui s'appuie sur un plus grand respect de l'environnement.

En tant que président du seul groupe de conservation de La Prairie, et un des rares de la MRC Roussillon, c'est par contre avec beaucoup d'ambivalence que j'ai pris connaissance de l'orientation #3 du plan métropolitain d'aménagement, soit le volet sur l'environnement. Les recommandations sont certes pleines de bonne volonté et reflètent une mentalité environnementale plus à jour que les ébauches présentées dans le RCI de 2003, mais est encore très loin des objectifs minimums que la majorité des organismes de conservation nationaux et internationaux considèrent comme urgents dans le contexte actuel des choses, et de la même façon est relativement timide dans son approche. Nous comprenons par contre que cette stratégie tient compte des multiples réticences de la part de certaines municipalités sur plusieurs points avancés qui sont sûrement perçus comme des tentatives d'ingérence dans les dossiers d'aménagement des acteurs politiques locaux.

Nos dernières forêts, pour le peu qui nous reste, continuent à tomber à un rythme alarmant sous les pressions du développement domiciliaire. La situation ne nécessite pas seulement de bonnes intentions ou suggestions. Rien ne changera si des mesures beaucoup plus strictes et encadrantes ne sont pas adoptées à très court terme. Au grand maux les grands moyens. Bref, le PMAD qui nous est actuellement proposé semble être un bon pas dans la bonne direction, enfin.

1. Etat des aires naturelles

Superficies et tendances négatives



Un simple survol du territoire de la CMM permet de constater la réduction dramatique du couvert forestier depuis le début de la colonisation, suite à l'exploitation intensive du territoire pour ses ressources forestières en un premier temps, puis la transformation agricole de ses sols fertiles qui sont si caractéristiques de la plaine du haut Saint-Laurent.

Il ne reste actuellement que moins de 20% de couvert forestier sur tout le territoire de la CMM, seulement 18% dans la couronne sud, et beaucoup moins dans la MRC Roussillon, soit un triste 7.3%. Cette dernière statistique se résume en grande partie par les boisés que l'on retrouve surtout dans les municipalités de Chateauguay et de La Prairie, les couverts forestiers ayant été à toute fin pratique remplacés par l'agriculture intensive et l'étalement urbain dans toutes les autres municipalités de la MRC.

Ces statistiques alarmantes sont d'autant plus dramatiques lorsque qu'elles s'additionnent au rythme actuel du déclin de la superficie forestière au sein de la MRC, qui se chiffre à 5% seulement pour les 5 dernières années!

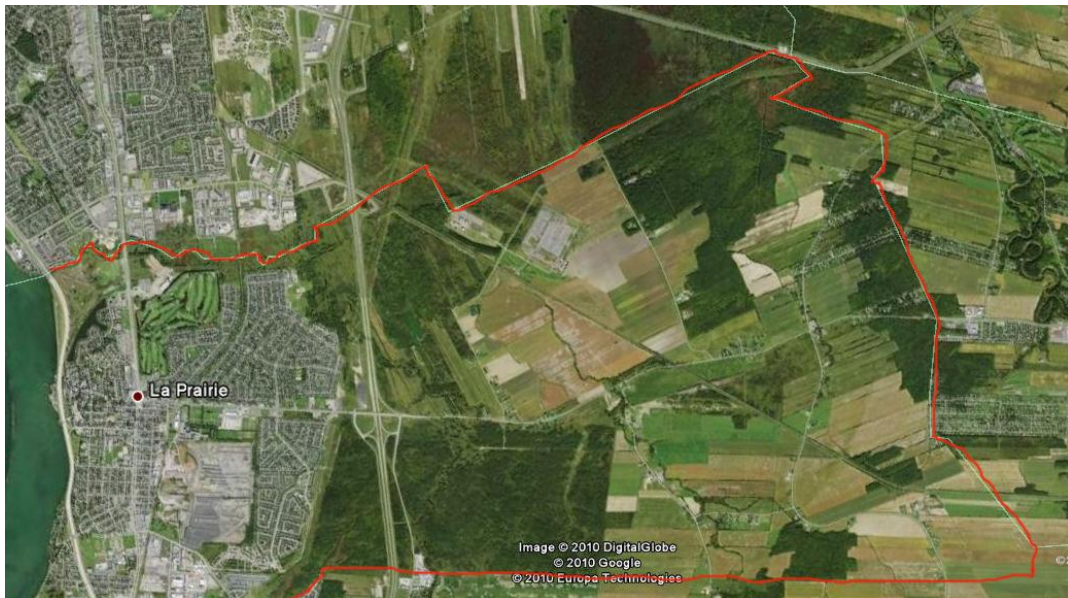
Normes en conservation

Les normes internationales de l'**UICN** établissent le minimum de couvert forestier à conserver partout sur la planète en milieu urbain à **17%**, selon le protocole de Nagoya de 2010. Il était chiffré à 12% jusqu'à récemment, avant cette majoration significative. Les normes gouvernementales provinciales tardent prévisiblement à s'harmoniser avec ce nouveau standard, soit dit en passant, et accuse de toute façon un retard honteux, pour le moins dire, sur l'ancienne norme désuète.

Actuellement, seulement 2.5% du couvert forestier de la CMM est légalement protégé, et ceci inclus plusieurs aires aquatiques ainsi que des écosystèmes terrestres dans des états divers de dégradation ou de fragmentation.

Il est aussi important de souligner que le seuil minimal d'aire naturelle à préserver pour éviter une perte irrémédiable de biodiversité est établi à 30% par consensus international. Inutile de dire que cette navrante étape est dépassée depuis très longtemps dans l'enceinte de la CMM.

Portrait de La Prairie



La municipalité de La Prairie détient l'envisable position de posséder la plus grande proportion de la MRC de superficie relative d'aires naturelles avec ses vastes boisés humides, marécages et corridors aquatiques qui conservent à ce jour une intégrité écosystémique encore remarquable, malgré les multiples effets négatifs que lui ont fait subir les activités humaines de développement.

Une grande zone presque ininterrompues de boisés qui enjambe la limite territoriale de cette municipalité et celles de Brossard, Saint-Jean sur Richelieu et Carignan possède un potentiel de création d'un parc d'une envergure telle qu'il serait de loin le plus grand parc régional de la couronne sud de la CMM, Montréal et Laval s'il venait à être réalisé (voir section 4).

Richesse floristique et faunique



Cette région riche en biodiversité compte plusieurs espèces de plantes et d'animaux, dont plusieurs espèces rares, vulnérables et menacées ou susceptible de le devenir. Certaines de ces espèces menacées sont répertoriées depuis longtemps sur le territoire, comme la rainette faux-grillon, mais en dépit du statut de protection théorique qui leur est attribué continuent d'afficher un déclin alarmant de leur population devant l'inlassable étalement urbain. D'autre, comme la tortue géographique, espèce désignée vulnérable au niveau provincial, n'ont été découvertes que très récemment dans la rivière Saint-Jacques, et leur effectif de population est d'emblée particulièrement précaire en raison du petit nombre d'individus recensés.

La liste de plantes rares, vulnérables et menacées qu'on y retrouve est déjà longue, et vouée à s'allonger au cours des prochaines années. Des exercices d'inventaires fauniques et floristiques systématiques de ce territoire sont nettement déficients. En témoignent les nouvelles découvertes floristiques routinières au cours des dernières années dans diverses sections de ces boisés. En guise d'exemple, l'ail du Canada, une petite plante rare qui n'avait pas été recensée dans la région depuis 85 ans, soit depuis l'époque des recherches de notre doyen national en botanique, le Frère Marie-Victorin, fut redécouverte ici en 2010, année internationale de la biodiversité.

Or donc le potentiel actuel que des espèces très rares de plantes ou d'animaux menacées soient irrévocablement exterminés du territoire avant même qu'elles soient découvertes est élevé. Ce dilemme, si fréquent dans les forêts vierges tropicales de la planète se réplique donc même ici.

La nature humides de plusieurs de ces boisés constituent des aires de prédilection pour les oiseaux migrateurs lors de leurs déplacement printaniers et automnaux. Parmi ceux-ci certaines espèces à statut précaire s'y retrouvent, comme le quiscale rouilleux, et certaines autres y nichent, comme le petit blongio. Les nombreux marais et boisés inondables sont des habitats importants de nidification de la sauvagine.

Certaines espèces de rapace peu commun y nichent aussi régulièrement, témoignage de la grande richesse écosystémique locale.

La plupart des boisés sont des refuges et ravages du cerf de Virginie, une espèce d'importance économique bien établie.

Plusieurs sections de la rivière Saint-Jacques sont des zones de frayères d'envergure pour nombre d'espèces de poissons convoités pour la pêche sportive, soit le doré jaune, l'achigan à petite bouche, le grand brochet et la perchaude. Certaines espèces de poisson à statut précaire la fréquentent aussi, comme l'anguille d'Amérique.

Finalement, nos boisés régionaux sont composés en partie de forêts particulièrement riches en biodiversité qui répondent aux définitions d' Ecosystème Forestier Exceptionnel (EFE). A l'heure actuelle les périmètres précis de ces zones précieuses irremplaçables restent encore à définir, faute de recherches approfondies.



2. Impacts néfastes de l'étalement urbain

Disparition des espaces naturels et agraires

A l'inverse de l'étalement agricole moderne, qui dépend de grandes étendues de surface de terres arable de façon quasi incontournable, l'étalement urbain, lui, a l'option enviable de s'accroître autant verticalement qu'horizontalement. Les habitations en hauteur, multi-étagées, des gratte-ciels de nos centres villes aux tours à condos de nos banlieues sont des gages autant de ce potentiel que de son succès.

Inversement, lorsque le développement urbain favorise au lieu du multilogement la construction de résidences unifamiliales sur de vastes étendues, la conséquence logique qui résulte est non seulement la perte nette d'espaces naturels périphériques aux noyaux d'urbanisation, mais en plus un empiétement graduel sur le territoire agricole au dépend évident de celui-ci aussi, et ce de manière irréversible.

Coûts sociaux

Les infrastructures nécessaires pour assurer les services à ces aires urbaines vastes et peu densifiées sont d'autant plus considérables et inversement efficaces, vu qu'elles doivent s'étendre sur une plus grande surface. Je nomme ici les routes, les ponts, les réseaux d'égouts et pluviaux, la grille de distribution d'hydroélectricité, etc...

L'entretien et la réparation inévitable de ces infrastructures sont donc aussi accrus.

Ces constatations prennent tout leur sens alors que pullulent nos chantiers de construction de nouvelles infrastructures gargantuesques au moment même où les anciennes s'effondrent littéralement sous nos pieds et sur nos têtes, faute de budget pour les réparer.

Coûts énergétiques

Les plus grandes distances à parcourir pour toutes les activités de la vie quotidienne dans ces schémas d'aménagements sont aussi directement responsables des dépenses énergétiques accrues nécessaire pour les transports, qu'ils soient en commun ou pour le transport de marchandise, ainsi que les déplacements individuels en véhicule privé.

Pollution

La consommation plus importante de combustibles fossiles pour les raisons ci-mentionnées étant plus considérable, la production de gaz à effet de serre (GES) qui en résulte est donc proportionnellement augmentée.

Climat

La combinaison de la relâche exagérée des GES combiné avec l'effet d'îlots de chaleur engendré par les vastes étendues partiellement ou complètement dénudées de couvert végétal de nos paysages de banlieues (parcs et terrains de jeux, stationnements, toitures commerciales et résidentielles, etc.) contribuent significativement au processus de réchauffement planétaire, un des plus grands fléaux environnemental que nos générations futures auront à affronter.

3. Bénéfices des milieux naturels

En plus de la simple appréciation intrinsèque que la plupart des gens ont pour la nature sous toutes ses formes, le monde naturel offre également une multitude d'avantages souvent insoupçonnés par la population:

Services économiques

Protection de milieux naturels = investissement payant à long terme

Le marché économique entourant les activités de plein air est en plein essor. Plus de 85% des québécois participent à de telles activités à chaque année, favorisant ainsi le marché et les emplois locaux. La multiplication impressionnante des commerces visant le récréatif en nature témoigne clairement de l'engouement que les québécois ont pour la randonnée pédestre, le vélo, l'escalade, le kayak, le camping, la pêche et la chasse, l'ornithologie amateur, et j'en passe.

Les touristes étrangers en particulier, typiquement avide de nature, représentent un grand potentiel de retombées économiques locales dans ce secteur. Actuellement ils doivent habituellement s'éloigner considérablement de la métropole pour s'y adonner, une perte évitable pour l'économie locale de la CMM qui gagnerait ainsi à développer cette dimension économique dans sa périphérie immédiate.

L'aménagement récréotouristique de nos aires naturelles créerait en soit des emplois liés aux travaux d'aménagement eux-mêmes en plus des commerces de support (restaurants, haltes routières, location d'équipement)

Un aspect souvent négligé qui relate à la protection de la nature est l'attrait qu'elle exerce non seulement sur les gens désireux d'élire domicile près d'elle dans la recherche d'une meilleure qualité de vie, mais également les entreprises et industries qui veulent employer ou emploie déjà ces mêmes gens. De plus en plus de compagnie attache une grande importance à ce facteur dans la recherche de régions où s'installer. Étant donné que l'activité industrielle d'une municipalité est souvent proportionnelle à sa prospérité, l'avantage en devient évident.

Les espaces verts contribuent aussi à réduire les dépenses publiques de diverses façons. Le couvert végétal des forêts, prairies et marécages contribue proportionnellement à ralentir les eaux de ruissellement de surface, (réduisant ainsi les potentiels d'inondation et les coûts dramatiques

qui y sont associés) dans les basses terres lors de pluies abondantes et au dégel printanier. Le phénomène d'érosion des berges en est aussi réduit par le fait même. Aussi, ce phénomène améliore du même coup la qualité de l'eau de nos rivières et fleuve, réduisant ainsi les couts associés à la production d'eau potable.

Finalement, les arbres de nos forêts matures, mais surtout de nos friches ou la croissance des arbres est typiquement accélérée, constituent notre meilleure, voir principale option pour la séquestration du carbone de notre atmosphère, cette molécule qui est grande responsable du réchauffement planétaire.

Santé

Les forêts et leurs arbres contribuent à l'assainissement de l'air en filtrant les polluants comme le monoxyde et dioxyde de carbone, l'ozone et plusieurs autres composés chimiques volatiles strictement associés à la pollution urbaine. Ces polluants sont des facteurs majeurs contribuant, voir déclencheurs, d'importantes maladies respiratoires très communes. Leurs racines en font de même avec les contaminants du sol tels les métaux lourds et pesticides, diminuant leur infiltration dans nos cours d'eau et la nappe phréatique qui sont littéralement les sources initiales de notre eau potable.

Le couvert forestier réduit l'effet d'ilots de chaleur urbains, et réduit la pollution sonore, deux sources importante de stress psychologique pour les citoyens.

La proximité des espaces verts est aussi reconnue pour encourager l'activité physique, facteur positif non négligeable dans notre ère de sédentarité informatisée. L'activité physique est la clef de voûte des plans médicaux de traitement d'une myriades de problèmes de santé majeurs comme le diabète, la haute pression, l'hyperlipidémie, les maladies athérosclérotiques...

4- Ceinture Verte / Bleue

-:



Le PMAD mentionne brièvement le **Projet du Parc Écologique de l'Archipel de Montréal**, soit le projet de ceinture verte / bleue métropolitain. Ce merveilleux projet mérite beaucoup plus qu'une simple mention superficielle. Plusieurs grandes villes canadiennes et capitales nationales ont eu la brillante idée de préserver de larges bandes de milieux agricoles, forêts, cours d'eau et milieux humides, tous reliés les uns les autres autour de leurs grands centres d'agglomération, pour des bénéfices multiples déjà énumérés. Toronto, Vancouver, Londres, Paris. Montréal, étant un archipel complexe de plusieurs cours d'eau majeurs et d'innombrables îles, est déjà muni d'une ceinture bleue naturelle. C'est une métropole toute désignée excellente candidate à se doter d'une ceinture verte en complémentarité à cette dernière.

Ce projet devrait être un dossier majeur, voir une pierre angulaire du volet conservation dans le PMAD, et non simplement un "nouveau concept" intéressant.

Si ce projet critique n'est pas intégré dans le PMAD actuel et implémenté à très court terme, il sera fort probablement trop tard pour le faire dans le prochain plan de la CMM, soit dans 5 à 10 ans. Il ne restera plus rien à sauver, au rythme auquel la destruction se déroule actuellement.

Dans cette même ligne d'idées, le **projet de corridor forestier** piloté par l'organisme Nature Action Québec applique ce même thème au niveau régional dans la couronne sud de la CMM. Ce projet n'est même pas mentionné dans le PMAD actuel, hors c'est le seul plan qui a eu des succès concrets majeurs de protection de milieux naturels à date dans toute la CMM. Cette initiative remarquable mériterait non seulement d'être amplement soulignée dans le PMAD, mais devrait servir de protocole exemplaire à suivre pour le reste du territoire.

Et pour en terminer avec ce thème avec un dossier propre à la MRC Roussillon, n'oublions pas le projet de **parc de la rivière Saint-Jacques**, ce grand négligé. Ce projet initié il y a au moins 15 ans traîne dans les limbes depuis, victime de l'inertie incrustée des décideurs à tous les paliers gouvernementaux imaginables. La rivière Saint-Jacques et son bassin versant s'étend sur au moins cinq municipalités et deux MRC, et les étendues de forêts qu'elle traverse et draine constituent une surface continue de milieux naturels terrestres et humides plus grande que le Parc des Îles de Boucherville et du mont St-Bruno réunis. C'est ainsi le plus gros complexe riverain naturel encore relativement réhabilitable entre Châteauguay et Sorel. Un vrai bijou écologique dans lequel se refuge une liste impressionnante de plantes et animaux menacés autant aquatiques que terrestres. Un tel projet de parc régional gigantesque offrirait des possibilités de retombées économiques, notamment récréo-touristiques, considérables. Mais alors qu'on gagnerait tant à protéger et mettre en valeur cet immense territoire, à l'heure actuelle, tout ce qu'on semble capable d'imaginer c'est de le détruire petit à petit avec notre insatiable étalement urbain.

5-Commentaires

Le Québec est choyé d'appartenir au club sélect des nations soi-disant développées. Mais alors que le reste du globe s'assagi sur la question de l'effet destructeur que nous avons sur notre environnement, ici, au Québec, dans la zone bioclimatique la plus riche en biodiversité (dont une grande proportion de la surface se retrouve sur le territoire de la CMM!), nous choisissons de fermer les yeux à cette sagesse et de bêtement continuer à détruire le peu qui nous reste de notre propre demeure, au nom du sacrosaint développement et de l'économie. Le reste du monde progresse, et nous, sourds et aveugles à cette prise de conscience collective, choisissons obstinément de continuer à stagner dans les mauvaises habitudes du passé. Comme un enfant immature et irresponsable, nous refusons d'apprendre des erreurs des autres. On se croirait encore à l'époque de nos grands-parents, alors que les bélugas étaient persécutés et abattus comme des rats par centaines et que nos rivières servaient de dépotoir à ciel ouvert pour toutes nos industries.

Le PMAD devrait clairement viser le freinage complet de la destruction de nos dernières forêts méridionales, rien de moins. Ca fait déjà trop longtemps que la destruction aurait dû être enrayerée. On est rendu bien en dessous des seuils critiques, et rien n'indique actuellement que la situation va changer. Le seul frein occasionnel et anémique à la destruction de notre patrimoine naturel malmenée est le ralentissement économique périodique et temporaire.

C'est tout simplement une honte nationale.

Tout ce peu de nature qui nous reste peut être sauvé. Il n'en tient qu'à nous de changer nos habitudes de développement. Nous avons depuis longtemps la technologie pour multiplier nos résidences en hauteur au lieu d'en largeur, c'est-à-dire de favoriser le multi-logement au lieu du logement unifamilial. De se densifier, en un mot. La densification urbaine prônée dans le PMAD est l'élément clef pour espérer sauver nos derniers espaces naturels. Les bénéfiques économiques de ce genre de développement urbain sont légion: augmentation de l'efficacité du transport en commun, réduction de la consommation de combustibles fossiles et donc de production de gaz à effet de serre, diminution des coûts d'infrastructures municipales, enrayer la destruction irréversible de nos terres arables, etc...

En contrepartie, l'étalement urbain comme on l'applique depuis trop longtemps nous cause tout le contraire de ces multiples avantages, avec les prix élevés qui en résultent, tant en destruction de notre coin de planète qu'en taxes municipales. Avec la progression inévitable des coûts de toutes nos sources d'énergies qui planent à l'horizon, tous ces avantages seront décuplés, et l'option de densification elle, deviendra incontournable. Aussi bien l'adopter tout de suite. Les arguments qui penchent en faveur de la densification dépassent plus qu'amplement les rares qui sont l'apanage de l'étalement. Il est grand temps que l'approche de développement actuellement prônée par la plupart de nos municipalités cesse d'avoir comme but le simple accroissement des revenus de taxes foncière à court terme au dépend de notre patrimoine naturel déjà

irréversiblement surexploité et visent plutôt une exploitation durable et une mise en valeur de nos derniers boisées et cours d'eau pour le bénéfice des générations à venir.

Il faut apprendre des erreurs du passé avec un regard sur l'Europe, qui dépense des sommes considérables pour réhabiliter et recréer de toutes pièces leur forêts et milieux humides détruits il y a des siècles, n'ayant réalisé que trop tard l'importance des services économiques perdus que leur rendaient ces aires naturelles. Plusieurs pays comme la France, l'Allemagne, et les pays scandinaves ont adopté depuis déjà plusieurs années des normes progressistes de restauration de bandes riveraine et milieux humides qui en comparaison font paraître les nôtres archaïques, pour ne pas dire médiévales. En bref, l'Europe s'évertue à grand coût à reconstruire ce que nous nous évertuons encore ici à détruire! Nous avons encore clairement l'option de ne pas commettre les mêmes erreurs coûteuses. L'expertise et les connaissances sont disponibles, il s'agit de les appliquer intelligemment.

En tant que médecin de profession, je ne peux m'empêcher de faire une comparaison d'ordre médical. Prenez un instant pour visualisez la nature avec un corps humain, une personne, et en écrivant ces mots je vise la nature d'ici, celle qu'on a dans la CMM, dans le sud de notre belle province :

Considérons qu'il lui reste seulement 20% des ses forêts, qui lui servent de poumons et de peau, qu'il lui reste 30% de ses milieux humides, qui lui servent de reins et de foie pour épurer son sang, que la plupart de ses cours d'eau, qui lui serve de vaisseaux sanguins, sont extrêmement pollués. Et bien cette patiente, elle serait assurément en état critique au soins intensifs, dans l'aile des grands brûlés, intubée et branchée à une bombonne d'oxygène et un appareil de dialyse en permanence, avec des antibiotiques intraveineux puissants pour tenter de remédier à son choc septique et ses insuffisances respiratoire, hépatique et rénale terminales. Et de surcroit, dans une chambre sans climatisation. Et bien cette patiente, c'est nous qui l'avons mis dans cet état déplorable. Et cette patiente, ce n'est pas une étrangère. C'est notre mère à nous tous. Elle mérite bien mieux.

Certes, la nature n'est pas fragile comme un humain. Elle a une capacité incroyable de se remettre des pires blessures. Mais pour se faire il faudrait au moins lui laisser une chance, de cesser de la torturer.

En bref, l'étalement urbain qui est le modus opérande de notre société moderne depuis la 2e guerre mondiale est à la source de la plupart de nos grands problèmes de société actuels, et le principe de densification de l'urbanisation en est la solution simple et logique. Il faut, comme humains, qu'on cesse de s'étendre en couche mince sur la surface de notre terre comme une grande nappe d'huile qui stérilise tout sur son passage. Il est grand temps qu'on cesse d'étouffer notre planète avec notre présence, de détruire notre propre résidence, la terre elle-même.

Car la terre, ça n'est pas juste ailleurs, c'est partout, c'est *ici*.

Conclusions

- Le développement doit muter du processus actuel d'étalement urbain dévastateur à une politique de densification. C'est la seule option véritablement durable.
- Le projet de ceinture verte et bleue entourant la grande région de l'archipel de Montréal devrait être une pierre angulaire du PMAD, car il englobe la plupart des objectifs de conservation du patrimoine naturel de la CMM, tels les projets d'éco-corridor régional comme celui promu par Nature Action Québec, qui lui-même inclue le projet ambitieux de parc de la rivière Saint-Jacques.
- Les élus régionaux se doivent d'adopter des politiques visant à protéger nos dernières aires naturelles en péril pour le bénéfice des générations à venir, car elles leur appartiennent autant qu'à la génération actuelle. Pour ce faire ils se doivent d'adopter une vision bien au-delà de leur mandat électoral.
- Nos élus doivent accepter que chaque fois que la population est publiquement consultée sur le sort de nos aires naturelles la tendance récente est d'exprimer majoritairement et invariablement une volonté de les protéger. Leurs orientations d'aménagement doivent tenir compte de cette expression démocratique de la volonté des électeurs.
- Le Plan Métropolitain d'Aménagement et de Développement doit non seulement être ratifié, mais aussi bonifié dans le sens du véritable développement durable, et il doit surtout être implémenté et *respecté*. Trop de grands projets véhiculant de grandes idées novatrices et prometteuses sont ignorés dès qu'ils sont formellement adoptés.

L'intention doit faire place à l'action.....
